Inspection avant achat

Ce qu'il faut vérifier avant d'acheter un avion, un planeur ou un hélicoptère d'occasion en Europe. Chaque point porte la règle qui le fonde, dans la partie ML (annexe Vb du règlement (UE) n° 1321/2014) sauf mention contraire.

Votre appareil

À remplir avant de partir

TYPE ET MODÈLE	IMMATRICULATION	NUMÉRO DE SÉRIE

VENDEUR	LIEU DE L'INSPECTION	DATE

1 À demander avant de vous déplacer

4 points

- [ ] L'immatriculation, et la vérifier sur les papiers — 22 % des annonces l'affichent
- [ ] Les heures cellule, et les heures moteur depuis le neuf et depuis la dernière révision générale — 33 % des annonces les donnent
- [ ] L'appareil a-t-il été endommagé ? Si oui, le dossier de réparation — ML.A.902(b)(4), ML.A.304
- [ ] La date d'échéance de l'ARC — ML.A.901(a)

2 Les papiers

12 points

- [ ] Certificat de navigabilité valide, appareil inscrit au registre d'un État membre de l'UE — ML.A.902(a)
- [ ] ARC (certificat d'examen de navigabilité) valide, échéance : ____ / ____ / _____ — ML.A.901(a)
- [ ] Livrets de l'aéronef, du moteur et de l'hélice ; fiches des pièces à durée de vie limitée — ML.A.305(b)
- [ ] Chaque entretien clos par un certificat de remise en service, avec l'agrément ou la licence de qui l'a signé — ML.A.305(a), ML.A.801(e)
- [ ] État de chaque consigne de navigabilité (CN) applicable, toutes appliquées — ML.A.303, ML.A.305(d)(1)
- [ ] Modifications et réparations inscrites, faites avec des données approuvées ou déclarées — ML.A.304, ML.A.903(a)(6)
- [ ] Éléments à durée de vie limitée dans leurs limites — ML.A.903(a)(7)
- [ ] Devis de masse et centrage en vigueur — ML.A.305(d)(5)
- [ ] Liste des travaux reportés — ML.A.305(d)(6)
- [ ] Programme d'entretien (AMP) : qui l'a déclaré ou approuvé, et ses écarts aux recommandations du constructeur — ML.A.302(c)(7)
- [ ] Manuel de vol à sa dernière révision, conforme à la configuration de l'appareil — ML.A.903(a)(2)
- [ ] Certificat acoustique, s'il est requis — ML.A.903(a)(11)

Planenest, version du 4 octobre 2026. Le guide complet, avec les liens vers les textes : planenest.com/blog/guide-d-achat-1/inspection-avant-achat-1. Sources : EASA, Easy Access Rules for Continuing Airworthiness (révision de septembre 2025) et for the Basic Regulation (révision de janvier 2023) ; arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux ULM ; LuftGerPV allemande, ZLLV autrichienne, VLL suisse. Ce document résume les règles ; ce n'est pas un avis sur un appareil en particulier.

3 Le moteur

2 points

- [ ] Heures depuis le neuf et depuis la dernière révision générale, lues au livret moteur — ML.A.305(e)
- [ ] TBO recommandé par le constructeur. S'il est dépassé : ce que dit le programme d'entretien — ML.A.302(c)(5)(d), (c)(7)

4 L'appareil lui-même

6 points

- [ ] Marques et plaquettes requises en place — ML.A.903(c)(1)
- [ ] Appareil conforme à son manuel de vol approuvé — ML.A.903(c)(2)
- [ ] Ce qui est installé correspond à la documentation : moteur, hélice, avionique, modifications — ML.A.903(c)(3)
- [ ] Aucun défaut évident non traité — ML.A.903(c)(4)
- [ ] Numéros de série, équipements et heures au compteur identiques aux papiers — ML.A.903(c)(5)
- [ ] Inspecteur qualifié sur le type, qui n'entretient pas l'appareil pour le vendeur — conseil

5 ULM

5 points

- [ ] France : conforme à sa fiche d'identification, entretenu selon son manuel d'entretien — arrêté du 23/09/1998, art. 14
- [ ] Allemagne : certificats d'immatriculation et de navigabilité, visite annuelle de moins de 12 mois — LuftGerPV § 13, al. 1
- [ ] Autriche : certificat de visite de moins de 24 mois, certificat acoustique — ZLLV §§ 40, 44
- [ ] Suisse : catégorie Ecolight ou UL ; biplace de 450 kg + 25 kg au plus — VLL, annexes 1 et 2
- [ ] Ailleurs : demander à l'autorité du pays d'immatriculation quels papiers s'appliquent — (UE) 2018/1139, annexe I

6 À la signature

1 point

- [ ] Le vendeur vous remet les documents de navigabilité avec l'appareil — ML.A.307(a)

Votre décision

- [ ] J'achète
- [ ] Je négocie
- [ ] Je renonce

NOTES